

## Séance publique du 2 mai 2007

### Délibération n° 2007-4079

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Hameau de Trèves Pâques - Restructuration - Deuxième tranche - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La restructuration du hameau de Trèves Pâques sur le territoire de Collonges au Mont d'Or s'inscrit dans le cadre de la politique d'agglomération de revitalisation des centres de villages.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet visent à assurer :

- la redynamisation commerciale du hameau par l'implantation de nouveaux commerces de proximité,
- la production d'une offre de logements diversifiée en complémentarité avec l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) initiée dans le secteur,
- le développement d'espaces publics répondant aux besoins fonctionnels de stationnement,
- l'amélioration des conditions de circulation dans le centre de la commune.

Le programme de construction validé prévoyait la réalisation de 35 logements en accession, dans la partie centrale du hameau et la réalisation de 15 logements sociaux, rue César Paulet, marquant l'entrée sud du centre. Un programme de 750 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) était dédié aux commerces et aux services pour renforcer la centralité du lieu.

Le programme d'aménagement validé concernait la réalisation d'une place haute, siège du marché hebdomadaire ainsi que la création d'un jardin public communal agrémenté d'une aire de jeux et la restructuration des voiries existantes.

Sur la base des études de maîtrise d'œuvre, des résultats d'appel d'offres et des acquisitions d'opportunité, il a été mis en place, les 18 mars 2002, 5 mai 2003, 121 juin 2004 et 12 juin 2006, une autorisation de programme individualisée pour cette opération, d'un montant total de 2 635 289 € TTC.

La première tranche de l'opération d'aménagement, aujourd'hui achevée, a permis de réaliser 48 logements en accession et 1 087 mètres carrés de SHON de commerces et services de proximité ainsi que l'ensemble des aménagements publics décrits ci-avant. Le programme relatif à la construction de 13 logements sociaux par l'Opac du Rhône est retardé compte tenu d'une procédure contentieuse mise en œuvre par un riverain.

Dans le cadre du programme d'aménagement validé en 2002, il était prévu une seconde tranche de travaux permettant le bouclage de l'îlot existant par le prolongement de la rue Général de Gaulle réalisée en première tranche. Cet aménagement fait l'objet d'une inscription en emplacement réservé au plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil en date du 11 juillet 2005.

Ce projet nécessite l'acquisition des parcelles AE3, AE4 et AE5 appartenant à monsieur Germain qui est aujourd'hui vendeur et la réalisation de travaux de voirie. Ce projet est évalué à 2 375 000 € décomposé comme suit :

- acquisition-démolition	1 775 000 €
- travaux de voirie et réseaux	600 000 €

Le reliquat de terrain pourrait être cédé à l'Opac du Grand Lyon pour la réalisation de 510 mètres carrés de SHON représentant environ six logements sociaux. Cette revente permettrait d'enregistrer une recette de fonctionnement de 100 000 € environ. La charge nette pour cette opération est ainsi évaluée à 2 275 000 €.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 2 avril 2007 et du Bureau le 16 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'engagement de la deuxième tranche de l'opération de restructuration du hameau de Trèves Pâques à Collonges au Mont d'Or, pour un coût global prévisionnel estimé à 2 375 000 € décomposé comme suit :

- acquisition-démolition	1 775 000 €
- travaux de voirie et réseaux	600 000 €

**2° - Accepte** de céder pour le prix de 100 000 € le reliquat de terrain à l'Opac du Grand Lyon pour la réalisation de 510 mètres carrés de SHON.

**3° - L'autorisation de programme** individualisée pour l'opération n° 509-Collonges au Mont d'Or : hameau de Trèves Pâques, est complétée pour un montant de 2 375 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 277 500 € en 2007
- 2 097 500 € en 2008

**4° - La recette** correspondante sera encaissée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 747 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,